

LE BORINAGE ET LES ENVIRONS

On n'est pas d'accord sur les limites à attribuer à la région connue sous le nom de *Borinage*. D'après les uns, il ne faut qualifier ainsi que les communes de Jemappes, de Cuesmes et de Quaregnon. D'autres, au contraire, pensent que tous les villages situés par delà Mons, et où il existe des charbonnages, appartiennent à cette contrée.

A l'encontre de cette dernière version, d'aucuns prétendent que plusieurs de ces localités, telles que Boussu et Élouges, par exemple, ne se sont point considérées comme Boraines.

Sans prendre parti dans ce conflit d'opinions, constatons que l'épithète de Borains s'applique aux ouvriers houilleurs du Couchant de Mons.

Maintenant, quelle est l'origine des mots *Borinage* et *Borains*? Ici encore règne l'incertitude la plus complète. Dans un important ouvrage, fruit de laborieuses recherches, M. Gonzalès Descamps énumère les hypothèses qui se sont produites à cet égard. « A Liège, dit-il, on y voit un souvenir des Éburons transformés pour les besoins de la cause en ouvriers mineurs. Leurs descendants venant s'établir dans le Hainaut auraient apporté dans cette province, en même temps que les secrets de l'art des mines, la dénomination qui distinguait ces travailleurs. »

Je pense avec cet écrivain que c'est là une hypothèse toute gratuite.

« Dans le même ordre d'idées, continue notre auteur, on donne généralement pour origine de ce nom le mot *bure*, servant à désigner le puits d'extraction, qui lui-même a pour radical l'allemand *bohren*, l'anglais *bore*, ou même l'arabe *byre*, dont la signification est : creuser un trou à la tarière. De là dériveraient *Bourain*, *Borain*, *Bourinage*, *Borinage*. Il n'y aurait évidemment pas de motifs pour que les ouvriers qui creusent des puits de mines dans d'autres parties du bassin houiller belge ne portassent point le même nom. »

Diverses autres suppositions moins plausibles ont encore été émises. Je ne suis pas éloigné, pour ma part, de me rattacher à l'opinion de M. Descamps. « Le mot *Borain*, ou, comme on le prononce souvent, *Bourrain*, vient soit de l'allemand



E. Chevalier, phot. Mons.

Panorama de la ville de Mons.

Bauer, pluriel *Baueren*, soit du flamand *boer*, pluriel *boeren*, termes qui se prononcent *bôur*, *bôurenne*, et ont la signification de paysans, habitants de la campagne. *Borinage* signifierait donc le lieu habité par les paysans, la campagne, le district rural voisin de Mons, la banlieue ou le voisinage de cette ville. L'origine teutonique de ce mot n'aura rien de surprenant pour ceux qui connaissent la formation parallèle et simultanée des deux langues usitées en Belgique. Il est certain que les idiomes parlés dans nos provinces wallonnes au moyen âge renfermaient de nombreuses traces de la langue teutonique : la domination de souverains allemands, les relations étroites qui existèrent entre ces provinces et la partie flamande du pays, suffisaient, d'ailleurs, pour amener chez nous de nombreuses locutions ayant cette origine. On pourrait objecter, sans doute, que cette appellation accueillie par un bourgeois de Mons et de Valenciennes, véritable citadin auprès d'un habitant de Dour et de Quaregnon, se comprend plus difficilement dans la bouche de nos ouvriers mineurs, qui peuvent la considérer comme un terme de mépris et d'infériorité. Comment ce nom ne s'est-il conservé que dans les localités placées à l'ouest de Mons? Nous répondrons que le mot peut n'avoir été employé d'abord que par les habitants de la ville de Mons. De fait, on ne le retrouve, aux deux derniers siècles, que dans la bouche de bourgeois de cette ville, d'étrangers, d'agents de l'administration espagnole ou autrichienne; les mineurs sont pour eux *les ouvriers paysans*, *les paysans aux houilles*, *les pauvres paysans des houillères*, *les paysans travaillant aux houillères*. Ces expressions se rencontrent à chaque page dans les documents officiels. Plus tard, l'origine de ce mot étant moins bien connue, nos charbonniers l'auront adopté comme désignation collective, sans se douter du sens dédaigneux qui y était attaché. »

Comment maintenant s'est faite la découverte du charbon de terre? Il existe à cet égard une légende que nous ne pouvons passer sous silence. C'est dans le pays de Liège que, d'après cette tradition, aurait eu lieu la précieuse trouvaille, et voici dans quelles conditions :

Un soir que le forgeron Hullos travaillait dans sa forge, tellement que ses cheveux étaient collés à ses tempes par la sueur, passa devant sa demeure un homme de grand âge, d'un air majestueux et portant une longue barbe blanche qui lui descendait sur la poitrine.

— Bonjour et gros gain, bon Hullos, dit le vieillard au forgeron.

— Merci, répondit Hullos, et du bonjour et du souhait; mais quel gain voulez-vous que je puisse faire quand je dois jeter au feu de ma forge ce cokis (1) dont le prix augmente tous les jours?

— Je connais un lieu où il y a certaine chose qui remplacera ce cokis d'un

(1) « Charbon de bois », en wallon de Liège.

prix si élevé. Allez au mont des Moines. Creusez un trou dans la terre; prenez un peu du caillou noir que vous y trouverez; jetez alors ce caillou au feu et voyez!

Le vieillard dit et s'en alla. Hullos, lui, courut au mont des Moines. Jugez de sa surprise : ce caillou noir qui ne lui coûtait rien brûlait mieux que le cokis! — Ainsi fut connu le charbon.

Ce qui, paraît-il, a donné cours à la croyance populaire d'une révélation surnaturelle, est un passage mal interprété d'une chronique latine extrêmement ancienne, laquelle racontait la grande découverte. Les premiers historiens qui ont compilé le texte de ce vieux manuscrit, fort détérioré, y trouvèrent que le mystérieux personnage était bien certainement un *ang...* La vétusté avait effacé les autres lettres du mot; grâce aux idées religieuses du temps, ils lurent abusivement *angelus*, et s'empressèrent d'écrire que le vieillard était un ange. « En réalité — pense le père Théodore Bouille, jésuite et historien liégeois, — il eût fallu lire *anglus*, car l'étranger que vit Hullos était quelque voyageur anglais. » Cette opinion est d'autant plus acceptable qu'on avait déjà fait usage du charbon minéral vers 1145 en Angleterre.

La publication faite par Gachard, le regretté archiviste du royaume, de règlements datant de 1248 et de 1251, prouve que dès cette époque reculée on s'occupait de l'extraction du charbon dans notre région. Voici le contenu du premier de ces documents importants : « Moi, Wautier, par la grâce de Dieu abbé de l'église de Saint-Ghislain et toute la communauté de ce même lieu, et moi, Julienne, doyenne de l'église Madame Sainte-Waudru de Mons, et tout le chapitre de cette même église, et moi, Jean d'Havré, chevalier et maire de Quaregnon, et moi, Baudouin de Hennin, chevalier et sire de Boussu, en partie, et moi, Jean Durpent, chevalier, et moi, Jean le Cornu de Fonteuil, chevalier, et moi, Baudouin de Dour, chevalier, faisons savoir à tous ceux qui ces lettres verront et ouïront que pour l'avantage et le profit de nos églises et de nous-mêmes, nous avons, touchant les charbonnages (*carbenières*) que chacun de nous possède dans sa juridiction, ordonné de commun accord et du consentement de tous ceux qui y ont part avec nous que nul, dans les charbonnages situés sur notre juridiction et dans ceux de nos parchonniers (1) et de nos hommes ne pourra rechercher le charbon (*foïr carbon*), ni le tirer sur terre cette année depuis la Pentecôte prochaine jusqu'à la fête de Saint-Remi suivante, et les trois années suivantes, depuis la Pentecôte jusqu'à la fête de Sainte-Croix, lors de la procession de Tournai. Durant le terme de cette prohibition, les ouvriers pourront bien travailler dans leurs ouvrages (*uevres*), s'il en est besoin, pour les conserver et les entretenir,

(1) Autres seigneurs non comparants ayant une part conjointement avec les personnes présentes à l'acte.

mais sans fraude et sans pouvoir chercher ou extraire le charbon. Durant ces quatre années ci-devant nommées, dans tous les ouvrages de charbon qui existent à présent et qui existeront plus tard, s'il plaît à Dieu, aucun ne pourra chercher et tirer charbon que pendant le jour et d'une manière loyale. S'il arrivait que quelqu'un n'ayant aucune part ou justice avec nous dans tous ces charbonnages devant dits, faisait chercher et tirer charbon, ou le cherchât et tirât lui-même, même sans travailler de nuit ou pendant le terme prohibé (ce dont Dieu le garde), il perdra pour toujours son ouvrage, sans pouvoir le réclamer au seigneur qui l'aurait dans sa juridiction. Dans tous les ouvrages devant nommés, on ne peut chercher charbon dans les quatre années ci-dessus déterminées, dans toute l'œuvre et justice de Saint-Ghislain et de ses parchonniers, qu'à vingt puits; dans la justice et œuvre de Sainte-Waudru et de ses parchonniers, qu'à six puits, sauf que si l'église de Sainte-Waudru devant dite et ses parchonniers veulent chercher charbon et l'extraire dans la prévôté de Quaregnon, ils peuvent y travailler à deux puits seulement, outre les six puits devant dits; dans la justice et l'œuvre de monseigneur de Hainin et de ses parchonniers, qu'à six puits. Le nombre des puits ainsi fixé ne pourra pour quelque ouvrage qui soit à présent dans la juridiction d'aucun de nous ou de nos parchonniers ou qui y surviendrait durant ces quatre années, être augmenté, sauf qu'il sera loisible à messire Baudouin de Dour de faire travailler dans sa propre justice qu'il tient en fief de monseigneur de Fontaines, à trois puits sans plus. Et pour toutes ces choses sauvegarder et garantir, nous et nos parchonniers, de commun accord, y avons établi trois hommes assermentés : Nicholon de Wasmes dit del Bos, Gilebiert de Frameries le clerc, Nicholon de Boussu le gantier. Et pour que ce soit chose ferme et stable, nous tous ensemble dans l'ordre où nous sommes ci-dessus nommés, en avons donné lettres scellées des sceaux de tous ceux de nous qui en possèdent, et nous qui n'en possédons point, nous nous rapportons aux sceaux de ceux qui les y ont mis. Ce fut fait en l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur mil deux cent et quarante-huit, au mois de jeskerech, la veille de la Pentecôte (6 juin 1248). » Le règlement de 1251 prolonge celui-ci de six ans.

Si l'interprétation complète de ces documents nous échappe, ils nous prouvent du moins à l'évidence, par les restrictions nombreuses qu'ils apportent à l'exploitation des *carbenières*, qu'il se produisait un mouvement important vers ce genre de travail. On voulait aussi, sans doute, exercer un droit de contrôle sur les matières extraites, économiser le plus possible les gisements dont on ne connaissait pas l'importance et que peut-être l'on craignait d'épuiser trop promptement. N'oublions pas non plus que les nobles possédaient de vastes forêts qu'ils devaient avoir à cœur d'exploiter pour leur plus grand profit.

Quels furent les moyens primitivement employés pour extraire le charbon?

Des ouvriers, après avoir obtenu la permission du seigneur, de « fouir terre et quester charbons » en un lieu déterminé de sa juridiction, foraient un puits. On constate de bonne heure, vers le xv^e siècle, l'existence d'ouvriers spéciaux, les uns ayant mission d'enfoncer les avaleresses, d'autres de creuser les galeries, d'autres encore de soigner les charpentes des fosses, car celles-ci furent boisées très tôt, afin d'éviter des éboulements. En consentant le bail d'une veine, les chanoinesses de Sainte-Waudru stipulaient en 1500 que « les preneurs devront estanconner, recuveler et tenir estaines en temps et lieu les fosses qui seront nécessaires tant de l'erraige (aérage) comme celle au devant d'extraction, tellement qu'elle puist demourer droite et estaine et que point d'eauwe ne puist entrer au préjudice et domaige dudit ouvrage à deffault dudit cuvelaige. »

Le grand obstacle contre lequel les charbonniers se heurtèrent dès le principe, c'était l'eau. Tant que les puits n'avaient qu'une minime profondeur, l'on parvenait à s'en débarrasser à l'aide de galeries souterraines, qui, partant du fond des bures, allaient déverser les eaux d'infiltration dans quelque vallée plus basse. Mais que faire lorsque l'enfoncement continu des travaux eut approfondi les bures au-dessous du niveau des galeries d'écoulement déjà établies à grands frais? Dans son intéressant mémoire sur l'industrie charbonnière, M. Jules Monoyer dit que l'on dut élever les eaux du fond jusqu'à l'orifice de ces voies d'assèchement. D'abord, on obtint ce résultat au moyen d'un système de baquets ou *tinnes* mis en mouvement par la machine à tambour ou à molettes, — sorte de cylindre en bois sur lequel s'enroulait le câble qui enlevait ou descendait les grands seaux employés à l'épuisement. La lenteur de ce mode d'épuisement le fit remplacer par l'emploi de pompes, dont l'action faible mais continue donna pour un temps les meilleurs résultats. Ces pompes étaient mues à bras d'hommes, quelquefois aussi par manèges à chevaux, par l'eau ou par le vent. Cependant, à mesure que s'accrurent la profondeur et l'étendue des travaux d'exploitation, les pompes à manège devinrent à leur tour insuffisantes, ce moyen d'exhaure absorbant, d'ailleurs, la majeure partie des bénéfices de la production. Aussi, les entrepreneurs de fosses envisageaient l'avenir avec inquiétude et prévoyaient le moment prochain où ils ne pourraient plus tenir tête à l'inondation, faute de ressources financières et de puissance mécanique, lorsque le génie humain trouva dans la force expansible de la vapeur d'eau l'incomparable moteur qui devait sauver l'industrie minière.

On attribue au Français Salomon de Caus, vers 1615, la découverte de la force élastique de l'eau réduite en vapeur. Le capitaine Savery, d'origine anglaise, parvint à utiliser cette force comme moteur, en 1698, toutefois sans grand succès. Le médecin français Denis Papin, chassé de son pays natal par la révocation de l'édit de Nantes, continua sur la terre d'exil les expériences de ses devanciers



Houilleur au travail.

et découvrit les propriétés et les effets de la vapeur produite en vase clos; mais c'est à un simple artisan anglais, à Thomas Newcomen, serrurier à Darmouth, dans le Devonshire, que revient l'honneur d'avoir fait marcher, en 1705, la première machine à vapeur digne de ce nom. Ses découvertes furent successivement perfectionnées par Cowley, Savery, Brighton et l'illustre James Watt.

On peut dire, avec le savant ingénieur Albert Toilliez, ajoute M. Monoyer, que les machines à vapeur ont été inventées pour l'industrie des mines, car le but que se proposaient les auteurs de ces ingénieux appareils, était de faire servir la force élastique de la vapeur à élever l'eau du fond des bures ou des carrières. Ces machines ont d'abord porté le nom de Newcomen, leur inventeur; mais à cause de l'emploi de la vapeur comme force motrice, l'usage a vulgairement consacré le nom de *pompes à feu*.

Le Couchant de Mons vit les nouvelles machines installées au charbonnage de la Grande Veine à Pâturages, entre 1734 et 1740.

Ce n'est pas sans difficultés que les charbonniers parvinrent à posséder des machines à vapeur. Les premiers entrepreneurs de fosses n'étaient pas des capitalistes, mais de simples et courageux particuliers exploitant par eux-mêmes. Dès qu'ils reconnurent l'urgence d'employer de puissantes machines à l'épuisement de leurs eaux, ils s'adressèrent pour les obtenir à des bailleurs de fonds, s'engageant à leur servir les intérêts des sommes avancées au moyen d'un prélèvement sur le produit de l'extraction. Le prélèvement prit le nom de *droit d'exhaure*.

La machine à vapeur reçut ensuite une nouvelle et non moins importante application. On eut recours à elle pour extraire le charbon.

L'ingénieur Toilliez déclare que le premier effet de l'usage des pompes à feu fut de rendre possible l'exploitation à une plus grande profondeur que par le passé; de permettre de profiter des massifs de houille qu'on avait dû laisser pour retenir dans les travaux les eaux dont l'extraction était trop coûteuse; d'empêcher le retour des inondations des travaux, puisque les dépôts qui pouvaient les occasionner étaient successivement épuisés. Par suite de la manière dont ces pompes à feu furent établies, elles intéressèrent des capitalistes au commerce du charbon de terre et à l'industrie des mines jusqu'alors exploitées généralement par des ouvriers, sans fortune proportionnée aux entreprises qu'ils faisaient; et les capitalistes leur firent acquérir un développement que ces ouvriers n'auraient pu leur donner. Quelques marchands de charbon établirent des pompes à feu destinées à épuiser les eaux de divers charbonnages, dont les exploitants leur payèrent un droit d'exhaure par une certaine quantité de charbon proportionnée à l'extraction. Cette quantité était calculée par les entrepreneurs de la machine sur l'extraction qui avait lieu avant son établissement et

de manière à retirer de leurs dépenses un intérêt convenable, souvent même assez élevé. La conséquence naturelle de l'érection d'une pompe à feu étant l'augmentation de l'extraction, la quantité de charbon augmentait également et avec elle les bénéfices de l'entrepreneur. D'autres capitalistes, pour utiliser la houille que leur valaient des entreprises semblables, se mirent à en faire le commerce. D'autres encore, voyant le développement graduel des charbonnages par suite de l'établissement des pompes à feu, commencèrent à y placer leurs fonds en acquérant des actions, et par là l'exploitation put devenir encore plus importante.

L'emploi des machines à double effet appliquées à l'extraction, apporta un changement aussi complet dans l'état des houillères et dans le commerce de charbon que l'avait fait celui des pompes à feu. Les travaux commençaient à s'enfoncer à une profondeur qui rendait très coûteuse l'extraction au moyen des chevaux, dont l'usage a d'ailleurs toujours des limites.

Lorsqu'on eut établi des machines à vapeur, dont le prix était couvert en deux ou trois ans par l'économie de la dépense qu'auraient occasionnée des chevaux employés à un travail moindre, on put, avec une de ces machines, extraire par un puits jusqu'à mille hectolitres de houille par jour. Les houillères prirent donc un rapide essor.

Au début, l'extraction de la houille du fond du puits à la surface, se faisait par des paniers attachés à des chainettes qui s'enroulaient sur un bourriquet. Plus tard, on substitua à ces récipients des cuiviers en bois. On comprend que ces bourriquets manœuvrés à la main, ne permettaient d'extraire que peu de charbon. Des machines plus puissantes mises en action par des chevaux, permirent ensuite de retirer une quantité plus considérable de matière carbonifère.

C'est aussi en se plaçant dans les paniers ou les cuiviers, ou liés à la chaîne, que les ouvriers descendaient dans les travaux. On ne recourut aux échelles qu'à la fin du XVII^e siècle.

Dans le principe, les fosses n'étaient protégées par aucun ouvrage extérieur, ce qui offrait des inconvénients, et pour le public qui était exposé à de fâcheux accidents et pour les ouvriers qui étaient exposés aux intempéries. On dut bientôt remédier à cette situation en érigeant des hangars par-dessus les travaux. Le transport du charbon une fois arrivé au jour, se faisait à dos d'hommes ou de femmes. Les femmes qui étaient chargées de cette mission portaient le nom de *botresses*, *hotteresses*, *boraines*. Elles étaient, en effet, munies d'une hotte, d'un bâton ferré et de gros souliers.

Combien nous sommes loin aujourd'hui de cette période primitive! Grâce aux progrès scientifiques, une métamorphose complète s'est opérée dans l'organisation de nos charbonnages. Si par la pensée on pénètre dans le sous-sol de la région du Borinage, on reste stupéfait du spectacle que présente ce milieu mystérieux.

Partout s'ouvrent des puits d'une extrême profondeur, gouffres sombres dans lesquels, chaque matin comme chaque soir, disparaît toute une population de travailleurs. Une simple impulsion donnée par un machiniste, suffit pour faire plonger dans l'abîme le cuffat qui transporte les mineurs; un autre mouvement permet de l'arrêter dans sa course pour déverser les ouvriers dans les multiples galeries où la besogne les appelle. A la lueur des lampes, cette fourmilière humaine s'agite sans cesse dans les étroits couloirs forés en tous sens dans l'écorce terrestre.

Il s'agit d'abord d'arracher les matières carbonifères aux veines qui les recèlent. C'est un rude labeur qui exige presque toujours de la part de ceux qui s'y livrent, une forte somme de vigueur. Le charbon qui tombe sous le pic du mineur est chargé sur des wagonnets que l'on dirige vers la bure par où il va être hissé à la surface. Et pendant que cette nombreuse population souterraine se livre à ces travaux ardu, de puissants moyens mécaniques maintiennent autour d'elle une ventilation constante, tandis que d'autres engins épuisent les eaux qui pourraient entraver ses efforts. A la surface s'élèvent de toutes parts de vastes installations hérissées de hautes cheminées d'où s'échappe une épaisse fumée. Là s'agitent les grands bras des géants de fer chargés de mettre tout l'outillage de la mine en activité. On y entend des bruits qui ont je ne sais quoi de redoutable. Ce sont des machines qui mugissent, des chaînes qui grincent, des jets de vapeur qui sifflent, des coups sourds qui résonnent, des heurts brusques qui retentissent. L'on ouït, en un mot, toutes les détonations de la grande voix de l'industrie en travail. Lorsque le charbon est arrivé au jour, des wagons et des bateaux le recueillent pour le transporter, grâce à nos chemins de fer et à nos canaux, sur n'importe quel point du territoire.

Au sortir de la mine, le travail achevé, les mineurs regagnent leurs demeures. On les voit alors noirs et fatigués longer les routes et les sentiers. Hommes et femmes, garçons et filles portent uniformément la veste et le pantalon de toile et sont coiffés du chapeau de cuir rond. Les *corons* habités par nos Borains ont presque tous la même physionomie. Ils se composent de maisons basses, aux toits rougeâtres, courant le long des rues ou des ruelles.

Mais les hautes cheminées ont cessé de fumer, les machines sont inertes et silencieuses. Que se passe-t-il? C'est la grève. Les mineurs restent sur le pas de leurs portes ou errent de-ci de-là, tristes et sombres. Dans les cabarets, beaucoup de monde. Le travail est en lutte avec le capital, et ce conflit revêt toujours la contrée où il se produit d'un aspect morne et désolé.

D'autres fois, hélas! la population court vers les puits. Un bruit sinistre a retenti : un coup de grisou a éclaté! Ce terrible ennemi du houilleur vient de surgir comme la foudre au fond de la mine, anéantissant les travailleurs que son



Houilleur au travail.

souffle embrasé a atteints, semant l'épouvante et la terreur parmi les autres, répandant la désolation et la consternation partout. Aussitôt, les secours s'organisent. C'est à qui se dévouera pour tenter d'arracher les victimes au fléau. Car les Borains, en pareil cas, n'ont jamais manqué de faire preuve du plus grand courage et d'une véritable abnégation. Au dehors, la foule en larmes attend, anxieuse. Au moment où les morts sont ramenés à la surface, des cris de douleur et des sanglots sont poussés par ceux qui viennent de reconnaître qui un père, qui un frère, un fils ou un mari. Il est impossible de se faire une idée des scènes navrantes qui se produisent aux abords d'un charbonnage lorsque arrive une de ces catastrophes dont le Borinage n'a été, hélas! que trop souvent le théâtre. Le jour des funérailles des victimes, le village est en deuil. L'on voit s'acheminer vers l'église la funèbre série des cercueils suivie des familles en pleurs et d'une foule attristée. Après les dernières prières, lorsque au champ du repos les victimes du devoir tombées au champ d'honneur du travail sont confiées à la terre, éclate souvent parmi les malheureux qui viennent de perdre des êtres chers, une explosion de douleur de nature à donner le frisson aux hommes les plus bronzés. Enfin, les sinistres tintements du glas cessent de retentir, et la foule émue reprend le chemin du village où la mort vient d'accomplir son œuvre.

Parmi les communes les plus peuplées du Borinage, nous devons d'abord citer Cuesmes, Jemmapes et Flénu, d'une population globale d'environ vingt-trois mille habitants. Ces vastes villages ont la même physionomie. De longues rues bordées de nombreux cabarets et de maisons de commerce convergent vers la grand'place. Sur ces artères principales viennent se greffer de multiples ruelles bordées de maisons basses, habitations de la classe ouvrière. Des charbonnages surgissent de toutes parts, notamment à Cuesmes les importantes installations du Levant-du-Flénu, et à Flénu même celles de la Société des Produits, très considérables aussi. Cuesmes a vu depuis quelques années s'installer sur son territoire des usines destinées à la recherche des phosphates. Jemmapes constitue un centre industriel qui s'étend jusqu'aux portes de Mons. On y trouve, outre les exploitations minières, un laminoir, des ateliers de construction, une verrerie. Aussi la population ouvrière y est-elle très dense.

Jemmapes est célèbre par la victoire que les Français y remportèrent sur les Autrichiens. Ces derniers étaient retranchés à Cuesmes, Jemmapes et Bertaimont. Ils avaient établi leur front de bataille sur une ligne demi-circulaire et que défendaient à la fois des pentes rapides, des taillis, des abatis, une artillerie puissante graduellement étagée et vingt mille hommes de troupes. Le général Beaulieu occupait les hauteurs de Bertaimont, Clairfayt défendait Cuesmes et Jemmapes. Des chasseurs tyroliens étaient dispersés dans les bois et les taillis des pentes, et la cavalerie, placée entre Cuesmes et Jemmapes, devait en couvrir

la trouée et fondre sur les colonnes françaises. Dumouriez disposa ses troupes sur une ligne parallèle à celle de l'ennemi; et le 6 novembre 1792 au matin, une vive canonnade s'engagea des deux parts. Tandis que les généraux Ferrand et Beurnonville attaquaient à la fois les deux ailes de l'armée ennemie, Dumouriez attendait au centre l'issue de ce double engagement, pour marcher de front sur Jemmapes et en déposter Clairfayt. A onze heures, rien encore n'était décidé : mollement attaqué par Ferrand et Beurnonville, l'ennemi n'était point entamé et faisait bonne contenance. Dumouriez détache son aide de camp Thouvenot, qui tourne Jemmapes et, la baïonnette au bout du fusil, gravit intrépidement la hauteur sous le feu des redoutes autrichiennes et vient menacer leur flanc gauche. Dumouriez, alors, fait avancer les colonnes du centre que commandait le duc de Chartres et les porte directement vers les hauteurs de Jemmapes. Mais au même instant débouche entre la trouée de Cuesmes et de Jemmapes la cavalerie autrichienne, qui met le plus grand désordre dans les rangs des troupes françaises. Une brigade est ébranlée et va découvrir le flanc de leurs colonnes, quand un domestique de Dumouriez, le jeune Jean-Baptiste Renard, cédant aux inspirations de son courage, arrête le général de cette brigade, lui signale le danger et lui fait reprendre sa position. En même temps, le duc de Chartres ralliait autour de lui les soldats qui, pris d'une subite terreur, se dispersaient sous le feu des batteries, et à la tête d'un bataillon qu'il appelle le *bataillon de Jemmapes*, il attaque vigoureusement le front de l'ennemi. Clairfayt, cependant, résistait encore. La victoire restait indécise à l'aile droite. Beurnonville n'avait pu s'emparer de Cuesmes et allait battre en retraite, quand Dampierre, à la tête de quelques compagnies, s'élança au milieu d'une redoute. Cette audacieuse tentative déconcerte l'ennemi, et Dumouriez, arrivant alors, rallie autour de lui quelques bataillons, les maintient contre les charges de la cavalerie autrichienne, puis, entonnant avec eux la *Marseillaise*, les lance contre les retranchements de l'ennemi et enlève d'assaut le village de Cuesmes. Ainsi attaqué de toutes parts, menacé de front et sur les flancs, Clairfayt ne pouvait plus garder sa position. Il se retira en bon ordre après avoir chèrement fait payer aux Français l'honneur de la victoire; car les pertes furent à peu près égales de part et d'autre et l'armée autrichienne ne fut point inquiétée dans sa retraite. Le général d'Harville avait reçu l'ordre de tourner Bertaimont et de couper l'arrière-garde des Autrichiens, mais cet ordre n'ayant pas été assez clairement énoncé, d'Harville se contenta de canonner les hauteurs de Bertaimont, et les troupes de Beaulieu qui n'avaient point été entamées protégèrent la retraite de Clairfayt.

Telle fut la bataille de Jemmapes, qui mit la Belgique aux mains des Français.

Plus peuplé encore sont les villages de Quaregnon, Pâturages, La Bouverie et Frameries qui, à eux quatre, comptent au delà de trente-huit mille âmes. Dans toute cette région, l'industrie houillère est des plus développées. Les usines succèdent aux usines. A raison même de la multiplicité des établissements industriels que l'on rencontre à chaque instant, des nombreux *terrils* qui mamelonnent le sol de collines artificielles d'un ton sombre, du réseau très développé des voies ferrées sans cesse animé par le mouvement des trains de chemin de fer, on ne peut s'empêcher de trouver que l'aspect général de cette contrée ne manque pas d'un cachet pittoresque non exempt de grandeur. Ici, ce n'est pas la nature que l'on admire mais la manifestation du génie humain traduite par cette puissante activité industrielle.

Saint-Ghislain est moins peuplé — environ quatre mille habitants, — mais il a rang de ville et ses origines remontent loin dans le passé. S'il faut en croire la légende, voici comment saint Ghislain fut amené à ériger le monastère, berceau de la cité qui porte son nom. Dans la première moitié du VII^e siècle, le saint, qui avait l'intention de créer son monastère à Châteaulieu, était arrivé en cet endroit solitaire couvert de ronces et de broussailles, où il s'était provisoirement installé. Un jour que Dagobert I^{er}, roi d'Austrasie, chassait sur les bords de la Haine, ses chiens lancèrent une ourse qui, pour échapper à la meute du chasseur, prit la fuite et vint se cacher sur la colline de Châteaulieu, dans un panier où étaient déposés les vêtements sacerdotaux de Ghislain, occupé à travailler non loin de là. Les chiens de Dagobert s'arrêtèrent immobiles devant l'ourse qui semblait protégée par le pieux cénobite; ce que voyant, le roi et ses gens s'éloignèrent. L'ourse partit alors, en emportant les vêtements du saint. Ce dernier et ses compagnons se mirent à sa poursuite. Soudain, au-dessus d'eux apparut un aigle qui sembla vouloir leur servir de guide. Ils suivirent la direction que l'oiseau leur indiquait et au moment où il se perdit dans les hauteurs, saint Ghislain aperçut l'ourse cachée près de ses petits au milieu des broussailles, dans un lieu qu'on appela *Ursidungus*. Le saint reprit ses habits, que les oursons s'amusaient à mettre en pièces, ordonna à l'ourse de se retirer plus loin avec ses petits, et, croyant voir en ce qui c'était passé le doigt de Dieu, il choisit *Ursidungus* ou le « marais de l'ourse » pour sa demeure définitive et y éleva un monastère. C'est pourquoi l'on aperçoit une pierre grossièrement sculptée, ayant servi de base à l'ancien pilori et qui représente une ourse de grandeur naturelle à demi couchée ayant à ses côtés deux oursons qu'elle allaite.

Dagobert I^{er} donna à saint Ghislain le domaine où ce cénobite et ses compagnons avaient élevé leur chapelle et leurs cellules, ainsi que tous les champs et les bois environnants y compris Hornu et ses dépendances. Grâce

aux libéralités de ce prince, le monastère put être agrandi à un tel point que son fondateur y reçut jusqu'à plus de trois cents religieux. En mémoire de l'origine de l'abbaye, les moines y entretenaient un aigle et une ourse, que les pèlerins ne manquaient jamais d'aller voir. Saint Ghislain mourut vers 670 et fut inhumé dans la chapelle qu'il avait fait construire. Plus tard, Charlemagne paya les frais d'une église destinée à remplacer la chapelle primitive. Détruit par les Normands, le temple fut réédifié par Régnier II, comte de Hainaut. On y inhuma, ainsi que nous l'avons vu au cours de l'aperçu historique et anecdotique, le fameux Gilles de Chin. L'église devint la proie des flammes en 1151, et fut réédifiée pour la quatrième fois vers 1183. L'abbaye eut beaucoup à souffrir des déprédations des huguenots en 1581 : les tableaux furent détruits, les moines frappés, les cellules pillées, le tabernacle profané, les vases sacrés enlevés, la châsse contenant les restes du saint fracturée. Des restaurations



L'ourse de Saint-Ghislain.

importantes y furent opérées plus tard. — Un procès singulier prit naissance en 1642, entre l'abbé et ses religieux. Ces derniers, se révoltant contre la règle nouvelle que leur supérieur voulait leur imposer et qui consistait en une abstinence continuelle de viande, n'hésitèrent pas à l'attirer en justice à Cambrai, à Mons, à Bruxelles et à Rome tout à la fois. Il fit cependant adopter cette réforme et les religieux dissidents durent quitter l'abbaye. — Durant l'occupation française, en 1656, dans la nuit du 6 au 7 février, une explosion de deux magasins à poudre établis dans la tour du colombier de l'abbaye, détruisit presque complètement et l'église et le monastère. Ce n'est qu'en 1714 que celui-ci fut réédifié. L'église fut également relevée pour la cinquième fois.

Enfin, l'abbaye fut supprimée le 1^{er} septembre 1796; en 1798, les Français en vendirent les bâtiments, ainsi que l'église, et l'acquéreur procéda à leur démolition.

L'église de Saint-Ghislain, à front de la Grand'Place et qui remonte à 1565, ainsi que nous l'apprend une pierre commémorative, renferme entre autres particularités remarquables deux dinanderies superbes.

La première est un lutrin-aigle d'une fort belle exécution; le pied est en marbre rouge et a quatre faces sur chacune desquelles est un médaillon en marbre blanc représentant un évangeliste.

La seconde dinanderie consiste en un chandelier pascal portant en son centre un pupitre travaillé à jour avec l'agneau pascal et au sommet sainte Catherine à la roue écrasant un empereur.



Sceau de l'abbaye.

Ces deux œuvres d'art datent du xv^e siècle. La châsse de saint Ghislain est également à signaler; elle est couverte d'émaux de toute beauté qu'on peut faire remonter jusqu'au xi^e siècle. Les figures principales de ces émaux sont : la Foi, l'Espérance, la Patience, la Charité, la Chasteté et la Tempérance.

L'hôtel de ville est un joli édifice, dont la première pierre fut posée le 8 mai 1752. La chapelle de l'hôpital de Sainte-Élisabeth mérite également une mention, à raison des tableaux dont elle est ornée.

La ville de Saint-Ghislain n'a pas subi moins de six sièges. Lorsqu'elle tomba au pouvoir des huguenots, le prince de Parme vint l'assiéger et en prit possession. En 1655, les Français l'attaquèrent et la ville dut capituler : Louis XIV y fit alors son entrée, à cheval, suivi de trois mille seigneurs de sa cour. Deux ans plus tard, don Juan d'Autriche reprenait Saint-Ghislain et y entra à son tour

en vainqueur. En 1677, les Français se rendent de nouveau maîtres de la place. En 1709, les alliés commandés par le prince Eugène de Savoie et par le duc de Marlborough s'en emparent à leur retour. Le dernier siège date de 1746, époque à laquelle la ville retomba au pouvoir des Français. Les fortifications furent alors définitivement démolies.

En passant à Wasmes, autre centre charbonnier de plus de douze mille habitants, nous nous souviendrons de l'épopée de Gilles de Chin, dont j'ai donné la relation dans les premières pages de ce livre.

Hornu doit surtout son extension aux installations de M. Degorge-Legrand, qui y a établi des usines considérables. Les habitants, reconnaissants envers cet homme de bien, lui ont élevé une statue en bronze.

Les vieux annalistes nous apprennent que Hornu date d'une haute antiquité. Il faut savoir que jadis on rendait la justice à ciel ouvert. Hornu compta parmi les localités où se tenaient les plaids de justice. Voici à quelle circonstance



Armes actuelles de la ville de Saint-Ghislain.

ce village dut, paraît-il, cette institution. Pendant la guerre et le siège de Mons qui avaient précédé le rétablissement du comte Régnier IV, « les Montois avoient occis, dit Vinchant, quelques Hornutois. » Les habitants de Hornu n'oublièrent pas le meurtre des leurs et saisirent la première occasion de se venger. Pendant la moisson, à l'occasion du glanage, une rixe s'engagea entre les habitants des deux localités. La lutte fut acharnée, des renforts arrivèrent de part et d'autre, et dix Montois perdirent la vie. Ce combat envenima les haines à ce point, ajoute Vinchant, « que de jour à autre il y avoit toujours quelqu'un de part et d'autre (nonobstant l'ordre qu'on y put mettre) ou tué ou navré; de sorte donc, comme on ne sçavoit trouver moyen pour divertir telles insolences, le comte Régnier s'advisa de transporter sa cour judiciaire et la rendre sédentaire au village de Hornut. De là est venu que, par quelque espace de temps, les causes tant civiles que judiciaires du Hainaut ont esté décidées audit Hornut, en un lieu environné de hauts chênes. A raison de quoy fut ledit lieu appelé par longues années la Court des quesnes à Hornut. » Une miniature du xv^e siècle, qui orne

un manuscrit des annales du Hainaut, de Jacques de Guyse (n° 9242 de la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles), représente un plaid tel qu'il se tenait à cette époque. On y voit le comte ou l'officier présidant l'assemblée; les six personnages placés à sa droite sont les nobles ou les hommes libres qui prenaient part aux affaires; les sept autres, à sa gauche, sont les sept échevins, mandataires obligés du comté. La séance se tient en plein air, sous quatre chênes. Le paysage, sauf la perspective, indique bien les environs : derrière le lieu de l'assemblée se trouve une église, sans doute celle de Hornu; puis un château fort, celui de Boussu; enfin, une ville fortifiée, celle de Saint-Ghislain, dont les murs furent bâtis en 1366 par ordre du comte Albert de Bavière.

Boussu est également une des plus anciennes localités des environs de Mons. Ses annales commencent par une page très poétique de la vie de sainte Waudru. A l'époque où Waudru se disposait à fonder son monastère de *Castri locus*, il arriva, dit la légende, que pendant qu'elle dormait, à la suite d'une journée où elle avait beaucoup travaillé, elle vit en songe saint Géry, évêque de Cambrai (1), lui présenter du pain et un calice de vin dans l'église du village de Boussu, située sur la rivière de Haine, et au moment où il lui semblait boire de ce vin, elle crut entendre le saint lui dire : « Fais ce que tu fais; cela me plaît grandement, » c'est-à-dire : « Persévère dans ton projet, qui me plaît beaucoup. » C'est la plus ancienne mention du village et de l'église de Boussu, laquelle est encore aujourd'hui sous l'invocation de saint Géry.

Le village d'Élouges mérite une mention spéciale. On y a découvert des antiquités curieuses, grâce auxquelles M. Charles Debove a, en quelque sorte, reconstitué le passé de cette commune. Nous devons aussi à ses patientes recherches la bonne fortune de posséder une notion exacte d'une action judiciaire en cette contrée au début du siècle dernier. Ce savant a, en effet, reproduit complètement, à l'aide de documents authentiques, un procès tenu devant la prévôté d'Élouges.

Le doyen de cette commune reçut en 1728 une lettre comminatoire, lui enjoignant d'avoir à déposer une somme d'argent en un endroit déterminé, sans quoi, lui disait son correspondant anonyme : « vous sentirez la chaleur du feu. » Plainte fut déposée à la justice par le prêtre menacé, et une instruction fut ouverte. Elle amena la mise en prévention d'un nommé Jacques Berlemont, dit Baron, ancien mayeur d'Audregnies. Aussitôt arrêté, il fut confronté avec différents témoins, puis mis à la question.

Pour avoir une idée de la torture à laquelle le prévenu fut soumis, il faut savoir qu'on usait alors, d'après ce que nous apprend l'auteur, de l'estrapade, du chevalet

(1) Saint Géry fut élevé au siège épiscopal de Cambrai en 580.



Ce lieu ou Julius cesar tenoit
 & assambloit ses pziuez co
 saulx estoit dalez les palus de le
 montaigne de pan en vne voie q'
 sappeloit vrsidongus desoubz des

grans quesnes qui estoient en vne
 place larghe situee & mist nom a le
 ditte place. hors nuls. & mainten
 par les habitans de le terre on le
 nome. hoznut.

et du collier. — Dans l'estrapade, le patient montait sur un escabeau. Là, on lui bandait les yeux, on lui liait les mains derrière le dos, revers contre revers, en les serrant fortement par les pouces. La corde neuve qui servait de lien était passée dans une poulie fixée au plafond, ou à l'extrémité supérieure d'une échelle. Ces préparatifs terminés, on enlevait l'escabeau, et le patient restait suspendu. Alors, le bourreau le fustigeait vigoureusement, pour imprimer à son corps des mouvements convulsifs et multiplier les souffrances. Il lui attachait ensuite des poids aux pieds, après avoir introduit une clef de fer entre les revers des deux mains. Enfin, il le hissait au haut de l'échelle pour le laisser retomber à terre brusquement. — Dans le chevalet, le patient avait les bras liés avec des cordes, était mis à cheval nu sur une pièce de bois triangulaire, taillée à arêtes vives, et dont l'un des angles faisait saillie en l'air, et pour que les arêtes s'enfonçassent dans les chairs on suspendait des poids aux pieds du malheureux. — Enfin, le collier ressemblait assez au garrot des Espagnols. Le patient avait les jambes liées et les bras fortement attachés derrière le dos avec des cordes neuves. Après l'avoir assis sur la sellette, on lui appliquait le collier autour du cou. Alors, le juge chargé d'admonester l'accusé le faisait serrer graduellement par le tortionnaire.

C'est, paraît-il, le premier de ces moyens qui fut mis en pratique à l'égard de Berlemont. Malgré cette épreuve, l'accusé persista à nier en dépit de nombreuses preuves qui témoignaient de sa culpabilité. Voici un extrait du texte de la sentence rendue contre lui :

« Revu par l'office de la prévôté royale d'Élouges à l'adjonction des avocats Cogneau, E. Tahon, Laigle, Leclercq et Losson, pris pour assesseurs dans le procès criminel extraordinairement instruit à Jacques Berlemont, dit Baron, avec les devoirs faits en conséquence de la résolution précédente et des informations tenues en décharge dudit Berlemont;

» Il en résulte que le prisonnier étant très violemment suspecté d'avoir écrit une lettre au sieur doyen d'Élouges, le menaçant du feu au cas qu'il ne fit pas mettre quinze écus neufs dans l'endroit qu'il y désignoit, il a pour cela été condamné à la question ordinaire et extraordinaire qu'il a subie jusqu'à ce qu'à cause de faiblesse, il fut détaché au dire des médecins sans qu'on puisse dire qu'il subit en même temps l'ordinaire à raison que les ficelles étaient suffisamment allongées ou assez courtes pour en conclure qu'il eût subi l'ordinaire et l'extraordinaire toute à la fois, les ficelles ayant commencé à tendre que lorsqu'il fut assez exhaussé.

» Il est vrai qu'ayant été placé quelque temps près du feu et qu'il eut repris des forces, il fut réappliqué de nouveau persistant toujours dans ses dénégations; en conséquence, on a assez répété la question, semblant que par ce qui s'est

passé les indices furent purgées ou qu'au moins il y auroit de l'inconvénient à le condamner de nouveau à subir la même peine, mais pour tout cela, selon plusieurs criminalistes, le prisonnier ne laisse pas de mériter quelque peine ne pouvant renvoyer purement sur des faits et charges pour avoir lui-même occasionné lesdites suspicions, ainsi nonobstant son renvoi dans la supposition même qu'il ne résulteroit rien d'autre à sa charge, il semble qu'il pourroit être banni hors la province, afin de ne plus donner occasion de le craindre.

» Toutes lesquelles choses considérées, conclu de le condamner à la peine en dessous de la mort, qui est la fustigation publique et la marque, la corde au cou, et au bannissement perpétuel de la province, suivant autorisation, avec défense de n'y rentrer sous peine de la harre; de quoi lui sera délivré extrait. »

Le jugement fut exécuté le jour même.

Depuis quelques années, des installations charbonnières ont été établies à Ghlin, riant village situé non loin de Mons.

Ghlin peut aussi revendiquer des origines anciennes, s'il faut s'en rapporter aux découvertes archéologiques qui y furent faites. L'annaliste Vinchant dit, en effet : « Au village de Ghlin, fut trouvé par un paysan, aussi qu'il menoit la charrue sur certaine terre située à la sortie dudit village, vers celui de Baudour, un sépulchre très ancien avec huit grosses pierres, dont celles qui estoient posées à la teste et aux pieds estoient les plus puissantes. On y trouva dedans plusieurs médailles des anciens empereurs romains, en matière de cuivre, des petits pots de terre de couleur grise, une lampe de terre de couleur rouge, des pantures de fer d'un petit coffre, une cullier d'airain, finalement certains ossements qui, à l'attouchement, se réduisoient en pouçhière. J'ai chez moi ladite cullier et l'un de ces pots. Je veux croire que ce sépulchre auroit servy de tombeau à certain capitaine romain, qui auroit esté défait et mis à mort par certaine rencontre. »

Des découvertes plus récentes y ont été opérées. M. Désiré Toilliez a reconnu un emplacement de fabrique d'instruments de silex. Il y a recueilli des haches terminées ou ébauchées, des couteaux et des déchets, ainsi que des pierres de fronde, des instruments de pierre, des morceaux de poterie et des débris de vases. Sur un terrain nommé *les Malognes*, il a remarqué plusieurs *tumuli* de forme conique, s'élevant à la hauteur d'un mètre environ et mesurant à leur base quatre à cinq mètres de diamètre. On lui apprit aussi qu'on avait trouvé là des pots contenant des monnaies de cuivre, ainsi qu'une pièce d'or. Il présume que l'ancien chemin de Mons à Condé par Hautrages, qui passe à Ghlin près du château de Milfort et qui traverse les endroits où il a trouvé de nombreux débris antiques, seroit une voie secondaire, se rattachant vers l'est

(par le chemin des Postes) à la chaussée Romaine, à Nimy, et vers l'ouest à la chaussée Brunchaut, qu'on retrouve à Montrœul-sur-Haine.

M. Alexandre Pinchart rapporte qu'en 1841, des ouvriers travaillant au déblai du chemin de fer de Bruxelles à Mons, mirent au jour un squelette enterré debout, ainsi que trois pièces de monnaie, dont l'une fut attribuée à Faustine, femme de Marc Aurèle, ou à Lucile, femme de Lucius Varus.

On voit parmi les armes celtiques du Musée d'armures et d'antiquités de Bruxelles, deux haches de silex, l'une polie et l'autre simplement ébauchée, qui furent trouvées à soixante-dix centimètres de profondeur dans les mêmes travaux; et parmi les armes romaines, un fer de javelot en bronze, une grande hache d'armes et une hachette, toutes deux en fer, découvertes au même endroit.

Ghlin est aujourd'hui un gracieux village, peuplé de jolies maisons de campagne.

COLLECTION NATIONALE



MONS

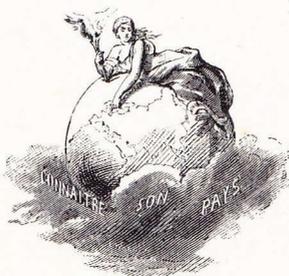
ET LE BORINAGE

BELCEIL. — L'ABBAYE DE CAMBRON

PAR

ALBERT DUBOIS

PHOTOGRAPHIES DE E. QUÉQUIN
ET NOMBREUSES GRAVURES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46